



un nouveau souffle pour nos mobilités

DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTAL

Pièce E02 - Dossier de demande d'autorisation
de défrichement Octobre 2022



SOMMAIRE

I. FORMULAIRE CERFA N°13632*08	3
II. COMPLEMENTS AU FORMULAIRE	5
II.1. PLAN DE SITUATION DES DEFRIchemENTS.....	5
II.2. PLAN CADASTRAL DES PARCELLES CONCERNEES PAR LE DEFRIchemENT.....	6
II.3. MATRICE CADASTRALE ET PARCELLES DEFRIcheES	7
II.4. DOCUMENTS ATTESTANT LA MAITRISE FONCIERE DES TERRAINS	7
II.5. DECLARATION FEUX DE FORET SUR LES PARCELLES CONCERNEES	7
II.6. ETUDE D'IMPACT.....	7
II.7. NOTICE EXPLICATIVE RELATIVE AUX TRAVAUX DE DEFRIchemENT.....	7
II.7.1. Présentation du projet.....	7
II.7.2. Nature des travaux de défrichement.....	8
II.7.3. Compensation des boisements	9

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1 DU CODE FORESTIER)

N°	Pièces	Dans quels cas fournir cette pièce ?	Pièce jointe
1	Plan de situation (extrait de carte au 1/25000 ^{ème} ou au 1/50000 ^{ème}) localisant les terrains à défricher et la commune la plus proche ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Le ou les extraits des feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et précisant l'emprise des surfaces à défricher pour les besoins du projet (emprise du bâti, des aires de travail, des accès et stationnements, des réseaux de raccordement,...) ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Attestation de propriété (relevé de propriété de moins de 6 mois délivré par les Services des Impôts Fonciers ou acte notarié à jour) ;	Tous demandeurs	<input type="checkbox"/>
4	Échéancier prévisionnel des travaux de défrichement ;	Exploitant de carrière	<input type="checkbox"/>
Projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement :			
5	Évaluation des incidences Natura 2000. Cette évaluation peut être intégrée à l'étude d'impact ou à la demande d'examen au cas par cas ;	Défrichement impactant ou susceptible d'impacter un site Natura 2000	<input type="checkbox"/>
6	• Décision de l'Autorité environnementale portant dispense de la réalisation d'une étude d'impact après examen au cas par cas ; ou dans le cas contraire : • Etude d'impact ;	Défrichement de 0,5 ha à moins de 25 ha	<input type="checkbox"/>
7	Étude d'impact ;	Défrichement à partir de 25 ha	<input type="checkbox"/>
Pièces justifiant de la maîtrise foncière des terrains :			
8	Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains (ou de son représentant mandaté) si ce dernier n'est pas le demandeur ;	Demandeurs non propriétaires (hors cas des pièces 9 et 10)	<input type="checkbox"/>
9	Copie de la déclaration d'utilité publique ;	Si le demandeur peut bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique	<input type="checkbox"/>
10	Accusé de réception de l'envoi au propriétaire de la demande d'autorisation de défrichement ;	Si le demandeur bénéficie d'une servitude pour le transport ou la distribution d'énergie prévue au 1° du R341-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>
Habilitation du signataire à déposer la demande :			
11	Mandat autorisant le mandataire à déposer la demande ;	Particuliers non propriétaires, indivisions	<input type="checkbox"/>
12	L'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande (Délibération du conseil d'administration, extrait Kbis de moins de 6 mois,...) ;	Personne morale autre qu'une collectivité	<input type="checkbox"/>
13	Délibération de l'assemblée délibérante autorisant son représentant à déposer la demande ;	Collectivité	<input type="checkbox"/>

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné (nom et prénom) : _____

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Au nom du demandeur indiqué en page 1 et pour son compte, je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2 conformément au plan de délimitation joint à ma demande (pièce 2) et m'engage à respecter les conditions qui seront subordonnées à cette autorisation.

Fait le 25/11/2022

Le Président du Syndicat Mixte
des Transports en Commun de
l'Agglomération Clermontoise




François RAGE

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

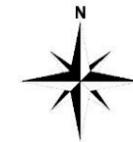
II.COMPLEMENTS AU FORMULAIRE

II.1.Plan de situation des défrichements

Localisation des défrichements liés au dépôt



Légende



Projet :

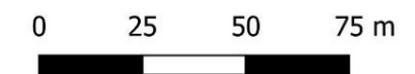
 Emprise du dépôt

 Limites communales

Emprise des défrichements :

 Parcelles défrichées

 Parcelles boisées non défrichées

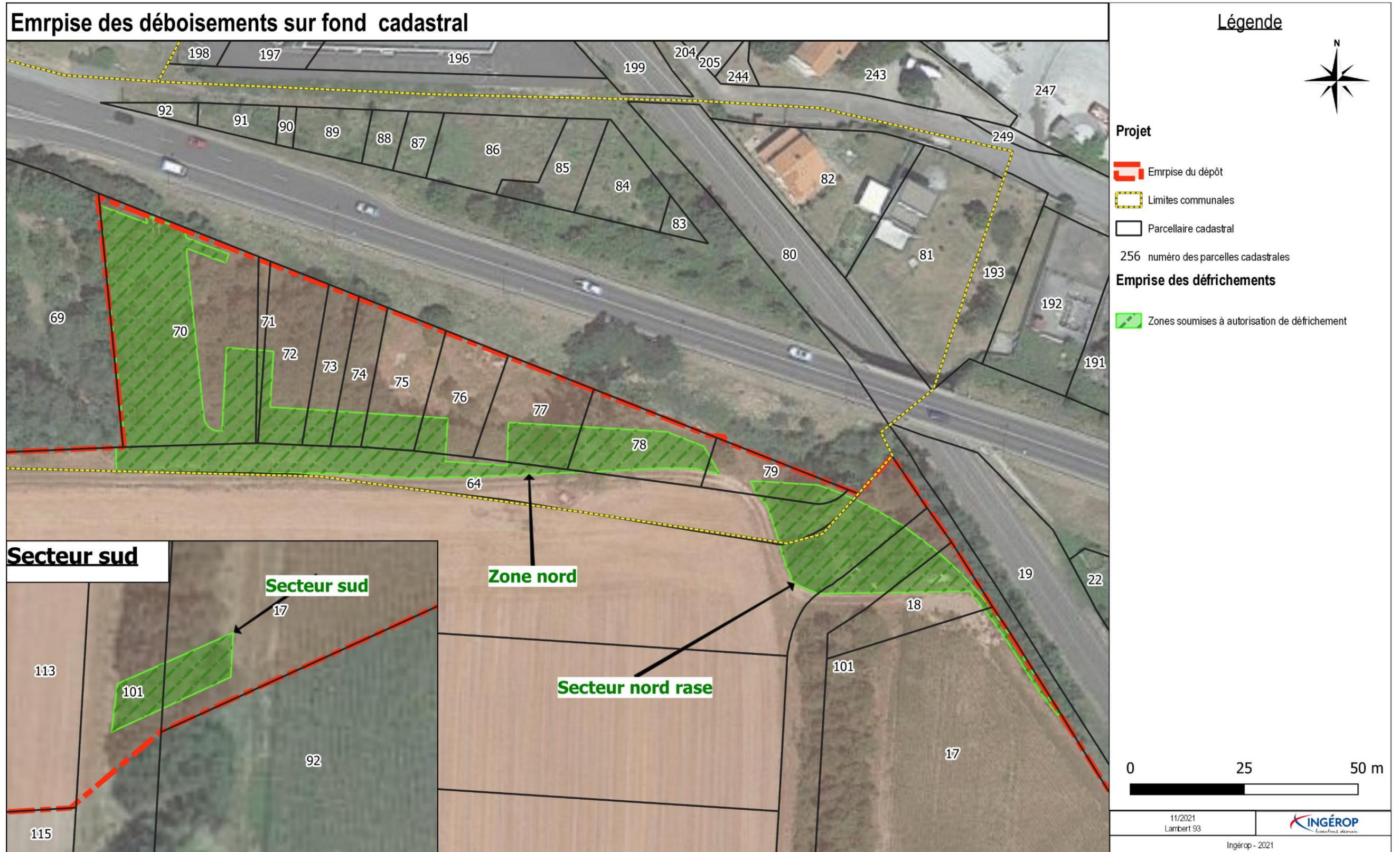


11/2021
Lambert 93



Ingérop - 2021

II.2. Plan cadastral des parcelles concernées par le défrichement



II.3. Matrice cadastrale et parcelles défrichées

Commune	Description	Section	Numéro de parcelle	Surface cadastrale (m2)	Surface à défricher (m2)
Aubière	Zone nord	BN	64	4664	494
		BN	70	1539	1080
		BN	71	62	20
		BN	72	435	106
		BN	73	228	49
		BN	74	213	51
		BN	75	367	90
		BN	76	350	48
		BN	77	429	134
		BN	78	434	240
		BN	79	233	5
	Secteur nord rase	BN	64	4664	119
		BN	79	233	65
Cournon d'Auvergne	Secteur nord rase	AB	17	17925	31
		AB	18	377	94
		AB	101	6241	169
		AB	95	7123	271
	Secteur sud	AB	17	17925	35
		AB	101	6241	26
					Total (m2)

II.4. Documents attestant la maîtrise foncière des terrains

Le projet fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique.

Un arrêté prescrivant l'ouverture des enquêtes attestant du lancement de la procédure visant à permettre les expropriations nécessaires est joint à demande d'autorisation environnementale : [Pièce A02 Justificatif de maîtrise foncière vB.pdf](#).

II.5. Déclaration feux de forêt sur les parcelles concernées

Concernant les feux de forêt sur le secteur d'étude, la base de données sur les Incendies de Forêts en France (BDIFF) du ministère de l'Agriculture à été consulté sur la période du 01/01/2006 au 01/05/2022 :

- Aucun incendie n'a été recensé dans les communes d'Aubière ou de Cournon d'Auvergne

Aussi, à notre connaissance, les terrains concernés par le défrichement n'ont pas fait l'objet d'incendie sur les 15 dernières années.

II.6. Etude d'impact

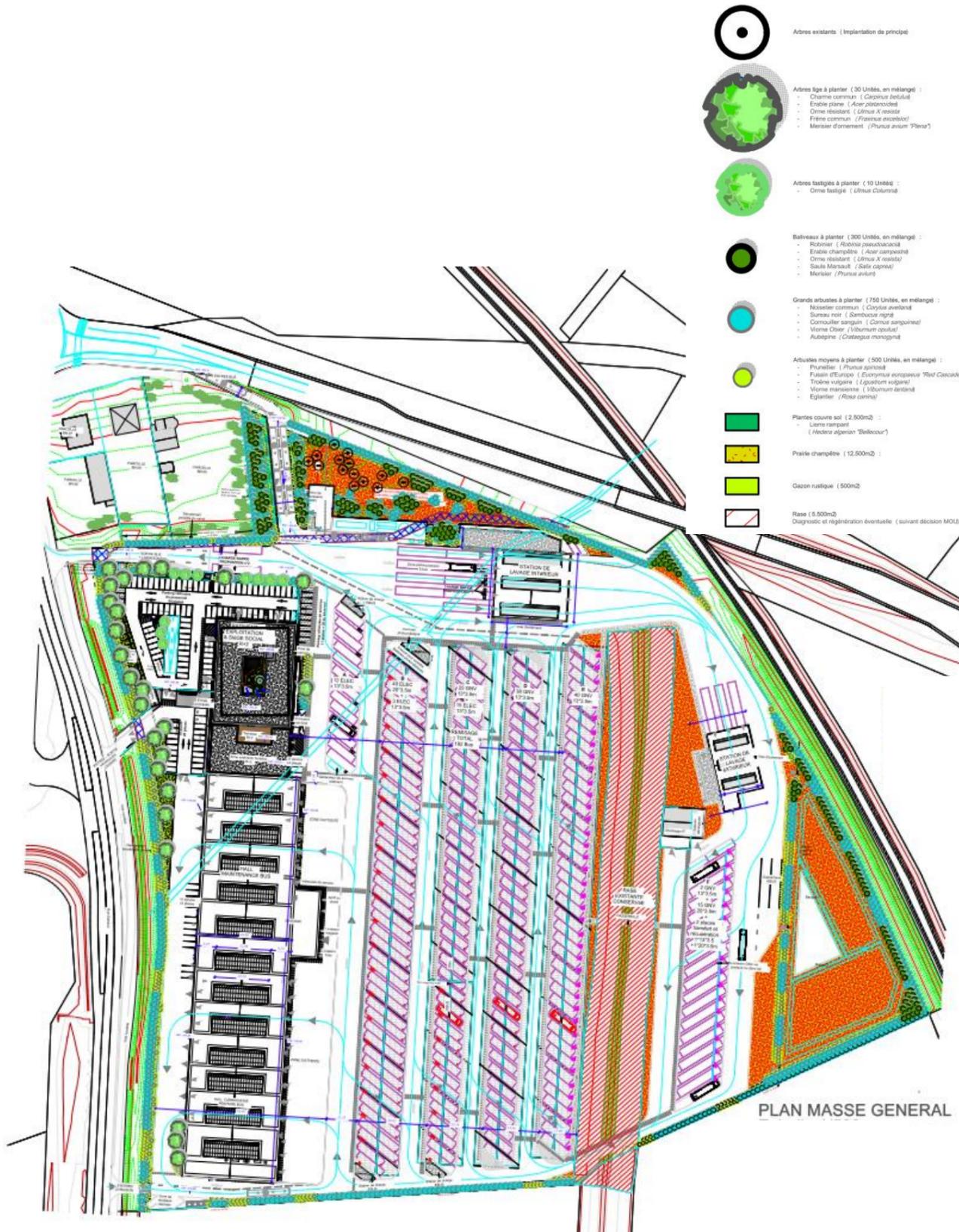
Le projet d'aménagement de lignes B et C du BHNS de Clermont comprenant le centre d'exploitation et de maintenance des bus fait l'objet d'une évaluation environnementale, joint à la demande (pièce D01).

II.7. Notice explicative relative aux travaux de défrichement

II.7.1. Présentation du projet

Le lecteur est invité à se reporter à description du projet et à l'étude d'impact (Pièces A00 et D01).

L'autorisation de défrichement s'inscrit dans le cadre de l'aménagement du centre d'exploitation et de maintenance des bus du projet des lignes B et C du BHNS de Clermont.



II.7.2. Nature des travaux de défrichement

II.7.2.1. Destination des terrains après défrichement

Après défrichement, les terrains concernés seront destinés à l'aménagement du centre de maintenance et de remisage du projet de ligne de BHNS Clermont. Dans le détail :

Les terrains déboisés du secteur nord seront remplacés par :

- La voirie permettant l'entrée dans le centre
- Une zone parking
- La station de lavage intérieure dont le toit sera végétalisé
- La station de compression GNV

Les terrains déboisés du secteur nord-est et secteur sud sont destinés à l'aménagements de voiries de circulation des bus au sein du centre de remisage.



Figure 2 : Cartographie des habitats terrestre de la zone d'étude

II.7.2.2.Défrichements

Les boisements présents sur le site d'étude ont été cartographiés lors du diagnostic écologique réalisé par CERA environnement. Les habitats naturels déboisés sont :

- *Secteur Nord* :
 - Bosquet (63%) ; Boisement de Robiniers (37%)
- *Secteur Nord Rase* :
 - Fourrés (80%) ; Roselières à Phragmites (20%)
- *Secteur Sud* :
 - Roselières à Phragmites (100%)

Les surfaces ont été calculées en prenant en compte l'ensemble des emprises du projet.

Les travaux de défrichage concernent une superficie totale de 0.31 ha (soit 3 127 m²) de boisements.

Typologie d'habitats	Surfaces concernées (m ²)
Bosquet	1461 m ²
Boisement de Robiniers	857 m ²
Fourrés	599 m ²
Roselières à Phragmites	210 m ²

TOTAL 3127 m²

II.7.2.3.Planning d'intervention

Les travaux de défrichements seront strictement limités aux emprises nécessaires et seront réalisés dans la période la plus appropriée au défrichage et aux respects des habitats et espèces protégées.

Cela permettra de réduire considérablement le risque de dérangement et/ou de destruction des nids / colonies, des œufs et des jeunes non-volants.

II.7.3.Compensation des boisements

Les boisements détruits seront compensés au titre du défrichage en versant au Fond Stratégique de la Forêt et du Bois (FSFB) une indemnité équivalente au boisement compensateur à réaliser.

Calcul du montant de l'indemnité

Pour mémoire, les compensations sont acceptées, pour une surface ou un linéaire équivalent au défrichage éventuellement assortie d'un coefficient multiplicateur en fonction de l'enjeu.

Le montant de l'indemnité sera fixé par la DDTM 63 dans le cadre de l'instruction.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : plan des aménagements du CEM8

Figure 2 : Cartographie des habitats terrestre de la zone d'étude.....8